



Informations pour le bon déroulement des études dirigées

Les élèves s'inscrivant aux études (qui ne sont pas obligatoires) s'engagent à y respecter un règlement.

C'est un lieu de travail et de respect des autres.

Dans la mesure du possible, l'enseignant qui anime l'étude, veille à ce que les élèves fassent leurs devoirs dans le laps de temps imparti.

Il faut toutefois tenir compte de l'hétérogénéité du groupe : âge, quantité de travail, vitesse d'exécution, autonomie propre à chaque enfant.

Il est possible que votre enfant n'ait pas terminé tout son travail à l'issue de l'étude, il vous incombe donc, à vous, parents, de vérifier lorsque votre enfant rentre à la maison si tout est achevé.

Pour tout élève qui perturbe l'étude, un 1er avertissement sera envoyé à la famille. Au 2^{ème} avertissement il sera renvoyé de l'étude et intègrera le service de garderie périscolaire qui vous sera automatiquement facturé;

(L'enseignant est présent pour aider l'élève dans son travail mais en aucun cas pour le faire à sa place.)

✂

.....

COUPON REPONSE, après lecture

Nom et prénom de l'élève :

Signature des parents :

Classe :

Nom de l'enseignant :

Rappel : le prix mensuel de l'étude est de 15 € quelque soit le nombre de jours de présence dans le mois.

.....

✂